



Aperçu de la coopération entre l'Agence des droits fondamentaux de l'Union Européenne et le Conseil de l'Europe

Juillet 2011 – Juin 2012

Partie I : Objectifs, méthodes et examen de la coopération

Introduction

La coopération entre l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (« FRA ») et le Conseil de l'Europe (« CE ») se fonde sur le Règlement portant création de l'Agence^{*} et sur « l'Accord entre la Communauté européenne et le Conseil de l'Europe concernant la coopération entre l'Agence des droits fondamentaux de l'Union Européenne et le Conseil de l'Europe[†]. Cet accord établit un cadre de coopération général afin d'éviter les doublons, d'assurer la complémentarité et d'apporter de la valeur ajoutée aux travaux réalisés conjointement par l'Agence et le CE.

La coopération entre l'Agence et le CE a évolué au cours des cinq dernières années vers une coordination améliorée des activités et des synergies entre les deux Organisations.

Le présent document présente les objectifs-clés et les méthodes à la base de la coopération entre le CE et l'Agence. Il présente aussi des exemples concrets d'activités de coopération dans les domaines pertinents.

1. Objectifs clés – que voulons-nous faire ensemble et dans quels domaines ?

Les objectifs clés et les priorités stratégiques de la coopération visent la promotion et la défense des droits de l'homme, et ressortent d'un échange de vues approfondi entre les deux institutions. Ils sont axés sur les points suivants :

- Elaborer des projets conjoints dans les domaines d'intérêt commun ;
- Entamer un dialogue avec les parties prenantes pour améliorer le respect des droits de l'homme ;
- Coordonner les activités de communication afin de sensibiliser aux droits de l'homme ;
- Diffuser les informations sur les résultats des activités de chaque organisation ;
- Echanger des données et se consulter l'un l'autre au niveau opérationnel.

La coopération couvre un grand nombre de domaines thématiques du Cadre pluriannuel de l'Agence (2007 – 2012) :

- a) le racisme, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée;
- b) les discriminations fondées sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge, l'orientation sexuelle ou l'appartenance à une minorité, ainsi que toute combinaison de ces facteurs (discrimination multiple);
- c) l'indemnisation des victimes ;
- d) les droits de l'enfant, y compris la protection des enfants;
- e) l'asile, l'immigration et l'intégration des migrants;
- f) les visas et les contrôles aux frontières;
- g) la participation des citoyens de l'Union au fonctionnement démocratique de l'Union;
- h) la société de l'information et, en particulier, le respect pour la vie privée et la protection des données personnelles
- i) l'accès à une justice efficace et indépendante.

2. Méthodes et examen de la coopération

2.1. Mécanismes permanents de coopération

Plusieurs mécanismes définis dans le Règlement portant création de l'Agence et dans l'Accord entre la FRA et le CE visent à assurer la complémentarité et la valeur ajoutée dans les relations entre l'Agence et le Conseil de l'Europe. La coopération est, par exemple, assurée par la participation d'un membre indépendant désigné par le CE au Conseil d'administration et au Bureau exécutif de l'Agence, ainsi que de représentants du Secrétariat du CE, en tant qu'observateurs, aux réunions du Conseil d'administration. En outre, une fois par an, un représentant du CE de niveau élevé est invité à une rencontre avec le Conseil d'Administration de la FRA. Cet échange de vues permet d'informer pleinement le Conseil d'Administration de la FRA des activités-clés en cours au sein du Conseil de l'Europe. Les échanges de vues annuels au sein du Groupe de rapporteurs du Comité des Ministres sur les relations extérieures (GR-EXT) avec la personne indépendante désignée par le CE, le Directeur et la Présidente du Conseil d'Administration de l'Agence contribuent et facilitent aussi les synergies entre les Organisations. Le Conseil de l'Europe est aussi associé à l'activité de la FRA avec la société civile, pour l'essentiel par le biais de sa « Plateforme des droits fondamentaux ».

^{*} Règlement (CE) n° 168/2007 du Conseil du 15 février 2007 portant création d'une Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, JO L 53, 22/2/2007, p.1.

[†] JO L 186, 15/07/2008, p. 7.

Il est très important de noter que le Règlement portant création de l'Agence prévoit aussi la consultation du CE lors de la préparation du programme de travail annuel de l'Agence et du Rapport Annuel de l'Agence sur les droits fondamentaux au sein de l'Union européenne. Ceci assure que les priorités, les activités et les résultats du Conseil de l'Europe sont dûment pris en compte dans les documents-clés de la FRA, en général, et notamment dans son Rapport Annuel.

2.2. La coopération au niveau opérationnel

La coopération opérationnelle est un processus continu sur une base quotidienne. Elle peut revêtir différentes formes, telles que: des consultations sur des activités spécifiques ; des échanges réguliers de données et d'informations ; la participation aux réunions de lancement de projets ; des activités et projets communs ; la participation mutuelle aux structures de l'une et de l'autre institutions intéressant la société civile ; l'octroi du statut d'observateur à une série d'organes de suivi et de comités intergouvernementaux du CE ; et la référence mutuelle au travail réalisé par l'une et l'autre. Les personnes de contact désignées par le CE et l'Agence sont informées de ces activités et ont pour tâche de les faciliter.

L'Agence se fonde dans son travail sur les normes définies par le CE et tient compte, par principe, des arrêts et des décisions de la Cour européenne des droits de l'homme, que des résultats, des rapports et des activités des mécanismes de suivi et des organes intergouvernementaux de l'Organisation en matière de droits de l'homme, ainsi que de ceux du Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe. Par exemple, les normes et les résultats du Conseil de l'Europe sont régulièrement et largement mentionnés dans le rapport annuel de la FRA (voir notamment le chapitre X, <http://fra.europa.eu/fr/publication/2012/les-droits-fondamentaux-defis-et-reussites-en-2011>). Inversement, le travail du CE est facilité par les données et les conclusions de l'Agence. Par exemple, les conclusions des recherches de la FRA sont explicitement mentionnées dans l'arrêt *Yordanova et autres c. Bulgarie* du 24 avril 2012[‡], et dans la décision sur le bien-fondé sur la réclamation *Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH) c. Belgique*.[§] Ces références contribuent à la diffusion, sur une base de réciprocité, des résultats des activités respectives du CE et de la FRA. De plus, des consultations et des échanges mutuels d'informations en retour, ainsi que la participation à des réunions et événements font désormais partie intégrante des méthodes de travail de deux organisations.

2.3. L'examen de la coopération

Des examens de la coopération ont lieu sur une base régulière. Le Groupe de rapporteurs du Comité des Ministres sur les relations extérieures (GR-EXT) et le Conseil d'Administration de la FRA examinent et évaluent les progrès dans la coopération régulièrement, à l'occasion de leurs échanges de vues avec la personne indépendante désignée par le CE et avec le Directeur et le Président du Conseil d'Administration de la FRA. Les services des deux Organisations effectuent aussi des examens réguliers pendant les diverses étapes des différentes activités et projets. En outre, les échanges d'informations réguliers et l'évaluation de la coopération au niveau des personnes de contacts respectives, et les échanges entre institutions contribuent à une collaboration accrue.

L'Agence collabore au niveau opérationnel avec divers organes et services du CE, y compris le Greffe de la Cour européenne des droits de l'homme, le Bureau du Commissaire aux droits de l'homme, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, la Conférence des OING, le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants et d'autres organes de suivi (CPT) et les autres organes de suivi du Conseil de l'Europe, la Direction Générale des Droits de l'Homme et de l'Etat de droit et la Direction Générale de la Démocratie.

[‡] Cour Européenne des Droits de l'Homme, *Yordanova c. Bulgarie*, No. 25446/06, arrêt du 24 avril 2012, para. 80.f.

[§] Comité européen des droits sociaux, *Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH) c. Belgique*, No. 62/2010, décision du 21 mars 2012, paragraphe 117.

Partie II : projets et activités réalisés (de juillet 2011 à juin 2012)

1. Exemples de coopération réglementaire et entre institutions

Le 8 novembre 2011 la Présidente du Conseil d'Administration et le Directeur de la FRA ont rencontré le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe. Le 26 juin 2012 le Directeur de la FRA a rencontré la Secrétaire Générale Adjointe du Conseil de l'Europe.

Des échanges de vues ont eu lieu entre le GR-EXT et la personne indépendante désignée par le CE (le 10 avril 2012), et avec le Directeur et la Présidente du Conseil d'administration de la FRA (le 8 novembre 2011).

La personne indépendante nommée par le Conseil de l'Europe a participé aux réunions du Bureau Exécutif de la FRA (respectivement le 23 septembre 2011, le 5 décembre 2011, le 24 février 2012 et le 15 mai 2012) et aux réunions du Conseil d'Administration de la FRA (les 5-6 décembre 2011 et les 15-16 mai 2012). Des représentants du Secrétariat ont participé à toutes les réunions du Conseil d'administration de l'Agence en tant qu'observateurs, et le Directeur général des droits de l'homme et de l'état de droit du Conseil de l'Europe a eu un échange de vues avec le Conseil d'administration de la FRA le 5 décembre 2011.

Autres contacts et activités de coordination au niveau interinstitutionnel :

Le président de la Cour européenne des droits de l'homme a rencontré la Présidente du Conseil d'Administration et le Directeur de la FRA le 8 novembre 2011.

L'ancien Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe a rencontré la Présidente du Conseil d'administration et le Directeur de l'Agence à Strasbourg le 8 novembre 2011. Le nouveau Commissaire aux droits de l'Homme a rencontré la Présidente du Conseil d'Administration et le Directeur de l'Agence à Vienne le 14 mai 2012.

Le 16 janvier 2012 la personne de contact pour la FRA du Conseil de l'Europe a rencontré le personnel de la FRA à Vienne, pour une présentation de la réforme du Conseil de l'Europe et du programme et budget biennuel (2012/2013) de l'Organisation.

Le 29 février 2012 le Directeur et le personnel de la FRA ont rencontré des représentants de haut niveau du Secrétariat du Conseil de l'Europe à Vienne. Les discussions ont donné lieu à un échange de vues approfondi sur les méthodes de travail et les perspectives de coopération, en particulier avec le Service responsable de l'exécution des arrêts et des décisions de la Cour européenne des droits de l'homme (DG I), le Service de la Charte Sociale Européenne (DG I), et la Division de la Coordination des Migrations (DG II).

Un agent du Conseil de l'Europe a demandé une mise à disposition auprès de la FRA. Les discussions concernant les modalités de ces mises à disposition, à mettre en œuvre conformément à l'Article 16 de l'Accord, sont en cours.

Le 26 juin 2012 le Directeur de la FRA a tenu un échange de vues avec le Comité européen des droits sociaux à Strasbourg.

Le même jour, le Directeur de la FRA a rencontré le Directeur Général des droits de l'homme et de l'Etat de Droit, et la Directrice générale de la Démocratie.

2. Exemples de projets communs et de coopération opérationnelle dans différents domaines

2.1. Projets communs FRA – CE

2.1.1. Soutenir l'application du droit de l'UE et d'autres instruments juridiques dans le domaine de la non-discrimination et de l'accès à la justice

Le Manuel de droit européen en matière de non-discrimination, publié conjointement par l'Agence et la Cour européenne des droits de l'homme est le premier guide global sur le droit européen relatif à la non-discrimination. Présenté le 21 mars 2011, il est désormais disponible en 21 langues officielles de l'UE, ainsi qu'en croate. Le Manuel a aussi été publié en turc, grâce à un Programme Joint UE/CE, ainsi qu'en catalan, par effet d'une initiative au niveau national.

Le Manuel devrait aider les Etats membres à appliquer les directives anti-discrimination et la Convention européenne des droits de l'homme avec plus d'efficacité, en permettant de repérer les problèmes systémiques tout en soutenant le travail de formation essentiel réalisé par le CE.

Pour plus d'informations voir :

http://fra.europa.eu/fraWebsite/research/publications/publications_per_year/2011/pub_handbook_caselaw_en.htm

<http://www.echr.coe.int/ECHR/FR/Header/Case-Law/Case-law+analysis/Handbook+on+non-discrimination/>

2.1.2. Manuel de droit européen en matière d'asile, immigration et contrôles aux frontières

Un premier projet du Manuel de droit européen en matière d'asile, immigration et contrôles aux frontières réalisé conjointement par la FRA et la Cour européenne des droits de l'homme a été préparé en juin 2012. Le Manuel sera publié, en plusieurs langues, au printemps 2013.

2.1.3. Manuel de droit en matière de protection des données

Les travaux préparatoires pour le Manuel de droit en matière de protection de données, qui sera réalisé conjointement par la FRA, le CE et la Cour européenne des droits de l'homme, ont été menés pendant le premier semestre 2012. Ce manuel pratique, adressé aux experts de protection des données, juges, procureurs, avocats et autres professionnels du droit, analysera les principes-clés développés par la Cour de Justice de l'union Européenne et par la Cour européenne des droits de l'homme en matière de protection des données, ainsi que l'éventuelle jurisprudence nationale pertinente en matière de protection des données et les décisions des autorités nationales de protection des données. Le Manuel vise à clarifier les normes applicables du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne au sujet de plusieurs thèmes, y compris les droits et les obligations des personnes concernés et des acteurs principaux dans le traitement des données. La publication du Manuel est prévue pour janvier 2014.

2.2. Coopération dans différents domaines

Racisme, xénophobie et intolérance y associée

L'Agence fournit régulièrement à la Commission Européenne contre le Racisme et l'Intolérance du Conseil de l'Europe (ECRI) des données sur le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance. Les rapports de l'ECRI se réfèrent régulièrement aux travaux de la FRA.

La FRA a participé au séminaire annuel de l'ECRI pour les institutions nationales indépendantes chargées de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale qui s'est tenu le 31 mai et le 1^{er} juin 2012 à Strasbourg. Ses représentants ont fait des présentations sur les défis auxquels les organes anti-discrimination font face dans le contexte de l'extension de leur mandat.

Pour plus d'informations, voir :

http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/activities/43-seminar_national_specialised_bodies_2012/nsbr2012_default_FR.asp

- **Projet de la FRA : éducation à l'Holocauste – éducation aux droits de l'homme**

La FRA, la Commission européenne et l'Institut danois pour les Études Internationales ont invité le Conseil de l'Europe à la conférence internationale conjointe intitulée « Remembering for the future » (Se souvenir pour l'avenir) qui s'est tenue à Copenhague les 26-27 avril 2012.

- **Projets de la FRA relatifs aux Roms**

La FRA fournit régulièrement des données sur la situation des Roms, en particulier au Comité européen des droits sociaux.

Le 21 février 2012, la FRA a présenté ses travaux sur les Roms lors de la conférence de bilan du Programme ROMED du Conseil de l'Europe pour les Roms. Ce programme vise à développer un réseau de médiateurs Roms en leur fournissant de la formation et du soutien dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et de la santé.

La FRA a informé le Secrétariat du Comité ad hoc d'experts sur les questions Roms (CAHROM) qu'elle fournira des informations relatives à la Recommandation de l'APCE 2003(2012) sur les migrants Roms en Europe. La FRA reste en contact avec l'équipe d'appui du Représentant spécial du Secrétaire Général du CE pour les questions relatives aux Roms et participera aux réunions du CAHROM.

Le 23 janvier 2012, les résultats de l'enquête sur les Roms de la FRA relatifs à la campagne « Dosta ! » ont été discutés avec le Représentant spécial du Secrétaire Général du CE pour les questions relatives aux Roms.

Le 26 juin 2012, la FRA a présenté ses travaux sur les Roms à la réunion du Comité Scientifique du Réseau universitaire européen d'études romani (2012-2013). Le Réseau est un projet conjoint de la Commission européenne et du CE. La FRA a été nommée membre du Comité Scientifique du Réseau.

Le 29 juin 2012, la FRA a présenté les premiers résultats de l'enquête pilote de la FRA sur les Roms lors de la réunion du groupe de contact informel sur les Roms convoquée conjointement par la Commission européenne et le Conseil de l'Europe à Strasbourg.

Pour plus d'informations, voir :

http://fra.europa.eu/fraWebsite/research/publications/publications_per_year/2012/pub_roma-survey-at-a-glance_en.htm

Egalité et non-discrimination

- **Projets relatifs à la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre**

Les 22-23 septembre 2011 la FRA a organisé avec le Bureau du Commissaire aux Droits de l'homme du Conseil de l'Europe une table ronde intitulée « Droit à l'égalité, à la vie et à la sécurité de la personne : combler le fossé pour les personnes transgenres ». L'évènement a rassemblé des fonctionnaires gouvernementaux, des ONGs, des structures nationales des droits de l'homme et d'autres parties prenantes, pour discuter comment procéder après la publication des documents de la FRA et du CE soulignant la pluralité des défis en matière de droits fondamentaux auxquels est confrontée la communauté LGBT en Europe.

En avril 2012, la FRA a lancé une enquête pour évaluer les expériences de discrimination, de crimes de haine et de victimisation des personnes LGBT. Les résultats de l'enquête, qui seront publiés le 17 mai 2013 (journée mondiale contre l'homophobie) lors d'une conférence organisée par le gouvernement néerlandais à La Haye, apporteront de la valeur ajoutée significative à la révision de la Recommandation (2010)5 du Comité des Ministres sur les mesures visant à combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.

Pour plus d'informations :

http://fra.europa.eu/fraWebsite/research/projects/proj_surveys-lgbt-persons_en.htm

- **Projets de la FRA relatifs à la discrimination fondée sur le handicap**

Le 22 septembre 2011, la FRA a présenté ses travaux dans le domaine du handicap, et notamment les résultats du projet sur « les droits fondamentaux des personnes souffrant de troubles mentaux et les personnes handicapées mentales » lors de la 5^e réunion du Forum européen de coordination du Plan d'action du CE pour les personnes handicapées 2006-2015 (CAHPAH).

Le 8-9 novembre 2011, à Vienne, le Secrétariat du CE (DG II – Direction des droits de l'homme et de l'anti-discrimination – Division de la cohésion sociale et intégration) a participé à une réunion d'examen par les pairs de la FRA afin d'examiner en détail le premier projet de rapport fondé sur des éléments de preuve sur la situation de personnes souffrant de troubles mentaux et handicapées mentales dans neuf pays européens (Bulgarie, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Lettonie, Roumanie, Suède et Royaume-Uni). Le rapport, intitulé « Choix et contrôle : le droit à une vie autonome - expériences de personnes handicapées mentales et de personnes souffrant de troubles mentaux dans neuf États membres de l'UE » (ISBN 978-92-9192-952-8) a été publié en juin 2012.

Pour plus d'informations :

http://fra.europa.eu/fraWebsite/research/publications/publications_per_year/pub_choice-and-control_en.htm

Le 4 mars 2012, la FRA a présenté les résultats préliminaires de son rapport sur le Placement involontaire et traitement involontaire des personnes souffrant de troubles mentaux au groupe médical du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT).

Pour plus d'informations :

http://fra.europa.eu/fraWebsite/research/publications/publications_per_year/2012/pub_involuntary-placement-treatment_en.htm

Des représentants du CPT, du Bureau du Commissaire aux Droits de l'homme et des Comité d'experts du Conseil de l'Europe sur la Bioéthique (DH-BIO) et sur la participation des personnes handicapées à la vie politique et publique (CAHPAH-PPL) ont participé à la conférence de la FRA sur « Autonomie et inclusion – droits des personnes souffrant de troubles mentaux et des personnes handicapées mentales » qui s'est tenue à Copenhague le 7-8 juin 2012 sous les auspices de la présidence danoise de l'UE. Pendant la conférence deux rapports de la FRA ont été présentés.

Pour plus d'informations :

<http://fra.europa.eu/fr/event/2012/confrence-sur-lautonomie-et-linclusion-pour-les-personnes-handicapes>

Droits des enfants, y compris la protection des enfants

La FRA a participé à la conférence ministérielle du Conseil de l'Europe sur les « Soins de santé adaptés aux enfants: Construire un avenir sain pour et avec les enfants », qui s'est tenue à Lisbonne le 29-30 septembre 2011.

Pour plus d'information :

http://www.coe.int/t/dg3/health/default_FR.asp

Le 20 et 21 novembre 2011, la FRA a participé à la conférence de haut-niveau sur la stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant 2012-2015, à Monaco. La Conférence a discuté la stratégie du Conseil de l'Europe en vue de son adoption par le Comité des Ministres du CE. Après la conférence, la FRA a participé à la réunion du Réseau de points de contact sur les droits de l'enfant et la violence contre les enfants, modérée par le Chef de la Division des droits des Enfants du CE. Le Comité des Ministres note, dans la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant, que la collecte de données et l'élaboration d'indicateurs conduites par la FRA seront activement soutenues, en vue de suivre la mise en œuvre des normes relatives aux droits de l'enfant.

Pour plus d'informations :

http://www.coe.int/t/dg3/children/strategyconferencemonaco/strategyconferencemonaco_FR.asp

La FRA a participé à la réunion d'experts du Conseil de l'Europe sur « Le suivi des droits des enfants en Europe », qui s'est tenue à Strasbourg les 3-4 juillet 2012.

Pour plus d'informations :

http://www.coe.int/t/dghl/standardsetting/children/news/monitoringmeeting_FR.asp

- **Projet de la FRA : Enfants et justice**

Un des objectifs principaux du Projet de la FRA sur les Enfants et la Justice, mis en œuvre en 2012, est d'examiner si, et comment, les lignes directrices du Conseil de l'Europe pour une justice adaptée aux enfants sont appliquées dans les Etats membres de l'UE.

Pour plus d'informations :

http://www.coe.int/t/dghl/standardsetting/childjustice/default_FR.asp

En 2011, la FRA a continué à développer ses indicateurs pour la promotion, le respect et la protection des droits de l'enfant dans l'UE dans les domaines de la justice familiale et des séparations parentales et divorces transnationaux, afin d'y incorporer les lignes directrices du Conseil de l'Europe pour une justice adaptée aux enfants.

Sur la base des Lignes Directrices du Conseil de l'Europe et des indicateurs développés par la FRA, en 2012 la FRA a entamé une recherche sur la participation des enfants aux procédures judiciaires, afin d'examiner comment les enfants ont accès à la justice, qui leur fournit les informations concernant les procédures judiciaire et quand, ainsi que la façon de les faire participer et de les entendre, puisque la pratique dans les États membres de l'UE est variée. Les Etats actuellement couverts par la recherche de la FRA sont les suivants : Bulgarie, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Pologne, Roumanie, Espagne et Royaume-Uni, ainsi que la Croatie, Etat candidat à l'adhésion à l'UE. La recherche a été conçue en coopération avec le Conseil de l'Europe, et l'analyse de mise en œuvre couvre aussi la traduction et la diffusion d'informations sur les Lignes Directrices du Conseil de l'Europe.

Une deuxième phase de la recherche, planifiée par la FRA en 2013, se basera sur une recherche sur le terrain impliquant les enfants eux-mêmes, et se servira de l'expérience du Conseil de l'Europe en matière de participation des enfants. Cette recherche servira à développer des outils pratiques pour les professionnels qui travaillent avec les enfants impliqués dans des procédures judiciaires. En coopération étroite avec la Commission européenne et le Conseil de l'Europe, la FRA soutiendra les activités de sensibilisation sur les Lignes Directrices et la formation de juges et autres professionnels au sujet de la participation des enfants dans le domaine de la justice.

Asile, immigration et intégration des migrants ; visas et contrôles aux frontières

- **Conférence de la FRA 2011 sur les droits fondamentaux « Dignité et droits des migrants en situation irrégulière »**

La FRA a travaillé en coopération étroite avec le CE dans l'organisation de sa Conférence annuelle sur les droits fondamentaux sur « Dignité et droits des migrants en situation irrégulière », qui s'est tenue à Varsovie les 21-22 novembre 2011. Le CE a été consulté pendant la préparation du programme et a participé activement à la conférence. Le Directeur des Droits de l'Homme et de l'Anti-discrimination a présidé un groupe de travail sur la détention des migrants en situation irrégulière, et le Président du CPT a présenté les défis et les exemples de pratiques encourageantes identifiés par le CPT. Le Président de la Commission des Migrations, des Réfugiés et des personnes déplacées de l'APCE a participé au Panel de haut-niveau sur « Les droits fondamentaux dans la gestion de l'immigration : état des lieux ».

Pour plus d'informations : <http://fra.europa.eu/fraWebsite/frc2011/#&panel1-4>

Société de l'information, en particulier respect de la vie privée et protection des données personnelles

Un représentant du Conseil de l'Europe est intervenu lors du Troisième colloque annuel de la FRA sur « La réforme de la protection des données dans l'Union européenne : nouvelles garanties en matière de droits fondamentaux », qui s'est tenu à Vienne le 10 mai 2012.

Pour plus d'informations : <http://fra.europa.eu/fraWebsite/symposium2012/#&panel1-5>

Le Comité des Ministres a inclus la FRA parmi les participants aux travaux et aux réunions du Comité Directeur sur les Médias et la Société de l'Information.

Accès à une justice efficace et indépendante

Le 7-8 décembre 2011 la FRA a participé à la 18^e réunion plénière de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice du CE (CEPEJ), à Strasbourg. La présence de la FRA assure les échanges et la coopération appropriés avec la CEPEJ. La FRA a également été invitée à la 19^e réunion plénière de la CEPEJ, qui s'est tenue le 5-6 juillet 2012.

- **Conférence de la FRA 2012 sur les droits fondamentaux «Garantir l'accès à la justice en période de crise économique»**

Le CE est étroitement impliqué dans la préparation de la Conférence annuelle de la FRA sur les droits fondamentaux, intitulée «Garantir l'accès à la justice en période de crise économique». La conférence se déroulera sous le haut patronage du Parlement européen, avec le soutien de la présidence chypriote du Conseil de l'Union européenne. La conférence se tiendra dans les locaux du Parlement européen, à Bruxelles, les 6-7 décembre 2012.

- **Projet de l'Agence : gouvernance intégrée**

Ce projet se fonde à l'origine sur la Recommandation du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe concernant les activités systématiques de mise en œuvre des droits de l'homme au niveau national (2009), et un représentant du Bureau du Commissaire a été étroitement associé à sa conceptualisation. Le Bureau du Commissaire aux droits de l'homme et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe ont ensuite apporté une contribution précieuse et participé aux réunions sur le projet de « gouvernance intégrée » réalisé par l'Agence (novembre 2010, avril et juin 2011). Le projet devrait permettre de mieux comprendre la mise en œuvre des droits de l'homme et la coordination des pouvoirs publics aux différents niveaux administratifs, ce qui sera utile au Conseil de l'Europe. Le projet a pour but de développer une « boîte à outils de la gouvernance intégrée », pour rendre disponibles les leçons tirées de la pratique des autorités locales et régionales de plusieurs États de l'UE dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des droits de l'homme. La boîte à outils fournira des conseils concrets aux décideurs sous forme de modèles de bonnes pratiques et d'outils pratiques pour la mise en œuvre des politiques relatives aux droits de l'homme à plusieurs niveaux.

Afin d'assurer les synergies et la complémentarité d'action, le Congrès et le Centre d'expertise pour la Réforme de l'administration locale (Direction de la Gouvernance démocratique, de la Culture et de la Diversité) ont été invités à participer au groupe consultatif international pour ce projet. Cela aide à la prise en compte de l'expertise et des travaux du CE en matière de droits de l'homme au niveau local. Le 23 mars 2012, le Chef du Centre d'expertise pour la Réforme de l'administration locale a participé à une réunion pour l'amélioration de la boîte à outils. Ensuite, le Centre d'expertise a contribué par écrit à la finalisation de la version révisée de la boîte à outils.

La FRA est régulièrement invitée à participer aux événements organisés par le CE sur les droits de l'homme au niveau local, y compris le Sommet des Maires (22 septembre 2011) et la 22^e session du Congrès, du 18 au 20 octobre 2011, ainsi qu'à plusieurs autres réunions du Congrès.

La FRA a associé le Congrès à son dialogue annuel avec le Comité des Régions de l'UE sur la protection des droits fondamentaux à plusieurs niveaux, en facilitant ainsi les liens entre ces importants organes de l'UE et du CE représentant les autorités locales et régionales pour ce qui concerne les questions de droits de l'homme. Comme en 2011, le Congrès sera présent en tant qu'orateur à l'édition 2012 du dialogue annuel (24 septembre 2012), qui se concentrera sur le rôle des autorités locales et régionales dans le soutien de l'accès à la justice.

- **Coopération FRA – CE : éducation aux droits de l'homme**

LA FRA a participé, le 30 mars 2012 à Strasbourg, à la première réunion du Groupe de contact international sur l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme établi par le Conseil de l'Europe.